

PRÉFET DU VAR

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Toulon, le 20 NOV. 2017

Unité Départementale du Var
244 Avenue de l'Infanterie de Marine –
BP 50520
83041 Toulon cedex 9

La Directrice Régionale

à

Monsieur le Directeur
SOMECA
ZI "Les Consacs"
BP 45
83177 BRIGNOLES Cedex

Nos réf. : D-UD83-2017-0885
S3IC. : 64.01233/P2
Affaire suivie par : Subdivision 3
Tél. 04 88 22 65 42 – Fax : 04 88 22 65 43

Objet : Conclusions de l'inspection documentaire du 18 juillet 2017
Carrière Chibron SOMECA à Signes

Ref : Votre courrier en réponse du 8 août 2017

PJ : 3 fiches d'écarts non soldées

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une inspection documentaire le 18 juillet 2017

Cette inspection était axée sur la gestion des déchets inertes reçus sur votre site et en particulier les déchets provenant d'un chantier lié à une ancienne station-service.

Suite à cette visite d'inspection, 3 écarts vous ont été notifiés par l'inspecteur de l'environnement. Par courrier visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'inspection suite à ce contrôle :

Les 3 écarts ont fait l'objet de réponses satisfaisantes. Les engagements feront l'objet d'une vérification lors de la prochaine inspection. Dans l'attente, je vous invite à continuer à suivre rigoureusement les conditions d'acceptation, de gestion et de traçabilité des déchets inertes entrants sur le site pour du recyclage ou de la mise en remblaiement pour le réaménagement.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les fiches d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Régionale et par délégation,
Pour le Chef de l'Unité Départementale du Var,
et par intérim
L'Adjoint au Chef de l'Unité Départementale du Var



Alexandre Lion